



VÉTROZ Spective

Bulletin d'information de
la Municipalité de Vétroz
www.vetroz.ch



EDITORIAL

Après plus de 100 jours de fonction du nouveau Conseil Municipal, il m'apparaît important de vous rendre compte de l'activité déployée par l'exécutif communal que vous avez souhaité mettre en place pour la législature 2013-2106.

Evidemment avec l'arrivée de 2 membres sur 5 que compte l'exécutif, il est bien clair que si le but poursuivi ne va pas changer, soit l'amélioration du quotidien de la majorité de la population, la manière de faire et l'appréhension des divers problèmes auxquels nous sommes confrontés, a sans aucun doute changé.

Les réponses à vos soucis ne seront donc pas forcément les mêmes, mais j'ai bon espoir après ce 1er trimestre que les solutions que nous vous proposeront, soient à même de satisfaire l'ensemble des habitants.

Comme dans toute famille ou entreprise, les changements demandent un temps d'adaptation et de compréhension mutuelle afin que chacun puisse développer ses idées et obtenir l'assentiment des autres dans le but d'améliorer tant que faire se peut la vie de tout un chacun.

Il est en effet illusoire de croire de nous pourrons satisfaire chacun d'entre vous, mais sachez que mon souhait, que j'espère pouvoir transmettre à l'ensemble de l'actuel Conseil Municipal, est de travailler dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité.

Dans cet état d'esprit, il est bien évident que je ne pourrai pas accéder aux vœux de cas particuliers, mais bien essayer de trouver les meilleures solutions pour l'ensemble de la collectivité.

Chaque conseiller a pu maintenant prendre ses marques au sein des nouveaux dicastères attribués et je pense que les compétences individuelles permettront d'apporter l'amélioration souhaitée et ainsi renforcer encore plus l'attractivité de notre commune.

Vous aurez tout loisir de découvrir dans ce numéro relooké à l'occasion de la nouvelle législature les principaux événements de ce début d'année que nous souhaitons vous faire partager.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir à la lecture des informations que nous vous soumettons et reste à votre disposition pour des compléments ou si vous désirez nous faire part de l'une ou l'autre amélioration que vous estimez bénéfique pour l'ensemble de la collectivité.

Profitez un maximum des beaux jours qui reviennent et j'espère vous rencontrer à l'occasion afin de partager avec vous les idées permettant d'améliorer la qualité de vie à Vétroz.

Stéphane Germanier
Président



1^{ER} TRIMESTRE 2013

Personnel communal

- Décide l'engagement de M. Nicolas Berner en qualité de Chef du Service technique dès le 1^{er} mai 2013.
- Décide l'engagement de M. Mathias Papilloud en qualité d'apprenti employé de commerce pour la période 2013-2016.
- Prend connaissance du rapport établi par le Service de la protection des travailleurs et des relations du travail et relatif aux mesures de sécurité à appliquer sur le lieu de travail.

Finances communales

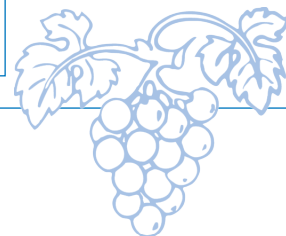
- Prend connaissance et approuve les comptes 2012 ainsi que le budget 2013 de la Bourgeoisie de Vétroz et Relais du Valais S.A.

Travaux publics

- Décide que la pose des numéros de bâtiments sera dorénavant effectuée par l'équipe communale des travaux publics, ceci à titre gratuit.
- Décide de poser une barrière entourant le dépotoir de Champlong.
- Décide d'acquérir le programme d'autocontrôle du réseau d'eau potable commercialisé par la société Aquatec.
- Décide l'acquisition d'un véhicule Renault Koleos proposé par le Garage du Nord et destiné au responsable des travaux publics.
- Autorise les CFF à entreprendre des travaux visant à rehausser les murs de la Lizerne jusqu'à la hauteur de l'ancien stand de tir.
- Adjuge la pose d'un acodrain au Pavillon scolaire à l'entreprise Moren Frères S.A. au prix de Fr. 11'047.40 TTC.
- Adjuge les travaux de sanitaire de la Route cantonale T9 à l'entreprise Charly Gaillard & Fils au prix de Fr. 180'348.55 TTC et de génie civil à l'entreprise Moren Frères S.A. au prix de Fr. 118'831.60 TTC.
- Prend connaissance du rapport établi par le bureau BISA S.A. et relatif au programme d'équipement de la commune.

Constructions

- Prend connaissance que la Municipalité percevra une aide financière du fonds du sport, soit un montant maximal de Fr. 39'775.– comme participation aux frais d'achat de divers matériel pour la nouvelle salle des Plantys et un montant maximal de Fr. 150'000.– comme participation aux coûts de construction de cette dernière.
- Décide de finaliser la convention liant la Municipalité à des propriétaires offrant des places publiques dans des abris de protection civile sis dans des immeubles privés.
- Prend connaissance des mandats d'ingénieurs octroyés dans le cadre de l'agrandissement du Foyer Haut de Cry, soit :
 1. ingénieur civil : Alpatec S.A., Fr. 124'810.90,
 2. ingénieur électricité : Lami S.A., Fr. 114'810.–,
 3. ingénieur chauffage ventilation sanitaire : GD Climat S.A., Fr. 160'426.–.
- Décide que les deux nouvelles salles mises en location au stand de tir porteront les dénominations «Amigne» et «Cornalin».
- Décide d'adjuger les travaux relatifs à l'ascenseur à la société AS Ascenseurs S.A. pour le montant de Fr. 47'042.75 TTC.



Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Prend connaissance de la répartition provisoire des classes pour l'année scolaire 2013-2014. 58 enfants sont actuellement inscrits en 1ère enfantine.
- Décide que le camp de ski des élèves de 6ème primaire sera prolongé d'un jour dès 2014.
- Prend connaissance que l'autorisation d'exploiter la Crèche Le Nid et UAPE L'Escale a été délivrée par l'Etat, avec validité jusqu'en décembre 2015.
- Prend connaissance que les dotations accordées pour les classes enfantines, primaires, de soutien et ACM seront identiques à l'année scolaire 2012-2013. 5 heures hebdomadaires supplémentaires d'appui pédagogique intégré, soit 40 au total, seront en revanche octroyées.

Demandes et divers

- Prend connaissance que M. Jean-Christophe Clivaz a été nommé Chef de l'arrondissement du Valais central et M. François Fellay ingénieur danger naturel.
- Autorise la compagnie Air-Glacières à pratiquer les traitements aériens par hélicoptère, en veillant toutefois à respecter les conditions imposées chaque année.
- Prend connaissance que la Municipalité de Vétroz sera conviée à la 10ème édition de Bagnes, capitale de la raclette, se déroulant les 21 et 22 septembre.
- Prend connaissance qu'une rencontre essentielle aura lieu à Berne le 17 juin 2013 au sujet du projet Agglo Sion et qu'un plan d'action est déployé à ce sujet.
- Autorise le Club des Amis du Cheval à organiser un triathlon prévu au courant du mois d'octobre 2013.
- Décide de prolonger la répartition liée au cours de soutien pédagogique destinés aux apprenti(e)s, à savoir 1/3 à charge des parents, 1/3 à l'entreprise formatrice et 1/3 à la Municipalité.
- Prend connaissance que les vieux papiers sont rétribués par la société Retripa à raison de Fr. 30.- / tonne dès mars 2013.
- Approuve le contrat relatif au stockage et la récupération du PET



OBJECTIFS DU CONSEIL COMMUNAL 2013-2016



Lors de la séance extraordinaire du 6 février 2013, le Conseil Municipal a arrêté les lignes directrices pour la période législative. Je vous communique ci-après les principaux axes d'investissements retenus pour les années 2013 à 2016 ainsi que les décisions prises par rapport au personnel communal et à l'organisation du Conseil municipal.

Les grands chantiers de cette législature se répartiront en principe de la manière suivante :

Constructions ou transformation de bâtiments :

- *agrandissement des Plantys (2013-2014)*
- *bâtiments des structures de la petite enfance (2013-2015)*
- *place centre du village et chauffage centralisé à pellets (2013-2015)*
- *agrandissement CO Derborence en collaboration avec Ardon et Conthey (2014-2016)*
- *agrandissement du Foyer Haut-de-Cry y compris le foyer de jour en collaboration avec Ardon et Conthey (2014-2015)*
- *réaménagement des locaux du bâtiment administratif*

Travaux d'aménagement du territoire :

- *correction de la Lizerne (2013-2016)*
- *mise en place progressive du Plan général d'évacuation des eaux*
- *réalisation des travaux exigés par les cartes des dangers (selon les priorités à définir)*
- *reboisement des canaux de plaine*
- *aménagement du territoire par la révision du plan de zones et du règlement des constructions (incidences de la lex Weber et de la LAT)*
- *décharger la circulation dans le village par un accès facilité au sud, à partir de l'autoroute*
- *aménagement de pistes cyclables en lien avec le projet d'agglomération*
- *collaboration et participation au projet de sauvegarde du coteau et des murs en pierres sèches*

Gestion des réseaux divers :

- *agrandissement du réservoir de Péteille avec Ardon (2013-2014)*
- *turbinage à Péteille en collaboration avec Ardon et Conthey (2014)*
- *développement des énergies renouvelables sur les infrastructures communales et élaboration d'un programme énergétique*
- *réfection des routes communales avec mise à niveau des réseaux souterrains*
- *fin du renouvellement des éclairages publics*

Au niveau du personnel communal, nous avons procédé à l'engagement du nouveau chef technique en la personne de Monsieur Nicolas Berner et nous allons prochainement engager une secrétaire de direction afin de répartir les tâches administratives du secrétaire communal et soutenir le personnel administratif des différents services.

Il a également été décidé de mettre à jour l'ensemble des cahiers de charges et de définir clairement les attentes du Conseil Municipal à l'égard de chaque poste. Ces nouveaux cahiers de charges sont en voie d'élaboration et seront ensuite présentés à chaque employé pour prise de connaissance et signature.

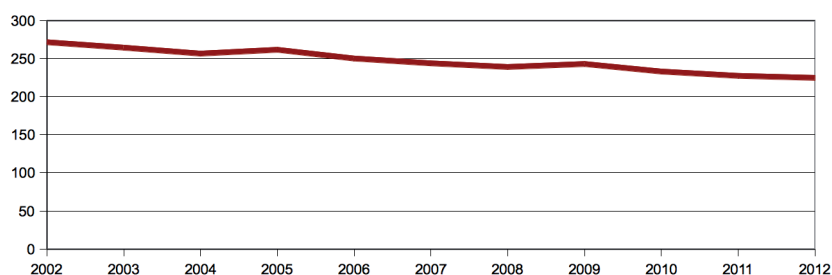
En ce qui concerne l'exécutif communal, nous nous attaquerons prochainement à l'étude d'un règlement communal d'organisation. Ce règlement aura pour buts de préciser l'organisation et les compétences des organes communaux et d'édicter les principes d'administration applicables dans la commune de Vétroz.

STATISTIQUES DES DÉCHETS

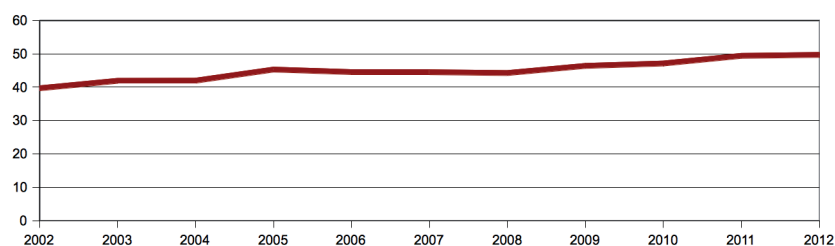


	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Population	3932	3951	4054	4162	4302	4437	4586	4679	4848	5061	5268
Ordures	1067245	1044260	1039660	1088380	1075740	1081370	1095680	1136270	1129215	1150335	1183320
Verre	156040	165655	170110	188520	191640	197455	202990	217130	228450	250115	261870
Papier	81600	98000	144790	166410	191410	207510	236660	239480	252380	305130	298870
Par habitant	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures	271	264	256	262	250	244	239	243	233	227	225
Verre	40	42	42	45	45	45	44	46	47	49	50
Papier	21	25	36	40	44	47	52	51	52	60	57

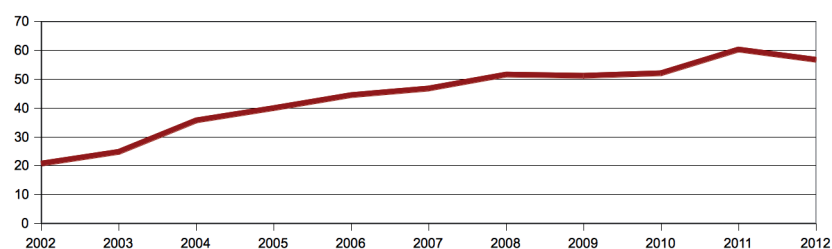
TONNAGE ORDURES / PAR HABITANT



TONNAGE VERRES / PAR HABITANT



TONNAGE PAPIERS / PAR HABITANT



AGENDA DES SOCIÉTÉS LOCALES 2^{ÈME} SEMESTRE



Juillet 2013

- 14 au 21 *Camp d'été des Scouts à Derborence*
31 *Fête nationale – Tour Lombarde – allocution du président de Vétroz*

Août 2013

- 1 *Fête nationale Tour Lombarde*
3 au 9 *Camp musical à la Loutze Fanfare Union*
10 *Concert Fanfare Union - Place du Four*
9 au 13 *Camp musical Fanfare Concordia*
13 *Concert Fanfare Concordia - Place du Four*
25 *Sortie d'été du CAV*
26 *Assemblée générale du FC Vétroz*
30-31-1^{er} *Camp Hélios à Vétroz*

Septembre 2013

- 1 *Fête patronale – messe et apéro sur la place du four*
5 *Assemblée générale du Chœur-mixte*
5 *Sortie 60+ à Bettmeralp*
7 *40 ans d'Hélios – Salle de l'union*
7 *Grimpette de Bédjuis, CAV (matin)*
16 *Reprise des cours UNI POP*
28 *Fête romande des jeunes (tambours) à la Tour-de-Trême*

Octobre 2013

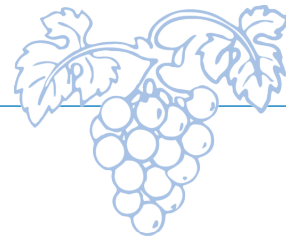
- 6 *Loto Hélios*
12 *Vente-échange APEV – Salle paroissiale*
12 *Championnats Vétrozains CAV*
13 *Loto FC Vétroz*
16 *60+ brisolée des 3 communes*
18 *Assemblée générale CAV*
20 *Loto des Tambours*
25 *Assemblée générale VAG*

Novembre 2013

- 2 *Souper de la Fanfare Union*
6 *Conférence APEV - Salle paroissiale*
8 *Assemblée générale Fanfare Union*
8 *Assemblée générale du Ski Club*
9 *Souper du Chœur-mixte*
17 *Loto VAG*
22 *60+ Match aux cartes*
23 *Chœur-mixte journée musicale - Salle paroissiale*
Artex Expo (à définir : en principe dernière semaine de novembre) Relais du Valais

Décembre 2013

- 7 *Championnats valaisans des solistes*
7 *Saint-Nicolas des Scouts*
7 *Téléthon: Amicale des sapeurs pompiers de Vétroz*
8 *Jubilairer de la Paroisse – Ardon*
14 *Souper annuel des Scouts*
19 *60+ repas de Noël*
21 *Concert de Noël des Fanfares & remise des mérites sportifs et culturels*
26-29 *Cours OJ - Ski Club*
26-28 *Camp Fanfare des jeunes – Fédération*



RÉSERVATIONS DE SALLES

Depuis le mois d'avril, les réservations de salles pour les objets suivants :

Nouvelle salle du Stand de tir

Ancienne salle du Stand de tir

Place du Four

Salle paroissiales

se font directement en ligne depuis le site internet communal www.vetroz.ch

Chaque demande de location est bien évidemment soumise à confirmation de la part de l'administration communale. Celle-ci parvient également au demandeur par voie électronique.

Les réservations des salles de gym sont toujours gérées par Mme Isabelle Jost du Service technique : 027 345 37 76 isabelle.jost@vetroz.ch.

Commune de Vétroz

Rechercher:

Bienvenue
Cartes journalières CFF
Salles à louer
Réservations d'objets
Site communal →

MyServices
Mise en garde
Impressum
Home

La Municipalité de Vétroz propose en location les différents objets suivants :

- La salle paroissiale, située au coeur du Village (120 personnes)
- La cantine de l'ancien stand de tir, située dans la Zone du Botza (50 personnes)
- La nouvelle salle du Stand de tir, situées dans la Zone du Botza (80 personnes)
- Place du four, au centre du vieux village

Vous n'êtes pas connecté-e (login)

Tableau synoptique

Emplacement: tous Catégorie: tous [restreindre](#)

<input type="checkbox"/>	Objet / salle	Emplacement	Catégorie	
<input type="checkbox"/>	Ancien Stand de tir	Zone Botza	Salle de fêtes	détails disponibilité
<input type="checkbox"/>	Nouveau Stand de tir	Zone Botza	Salle de fêtes	détails disponibilité
<input type="checkbox"/>	Place du Four	Centre du Village	Place extérieure	détails disponibilité
<input type="checkbox"/>	Salle Paroissiale	Bâtiment communal	Salle de banquets	détails disponibilité

[comparer les objets sélectionnés](#)

CARTES JOURNALIÈRES CFF – PAIEMENT EN LIGNE

Comme vous les savez déjà, la Commune de Vétroz met à dispositions de ses habitants 3 cartes journalières par jour. Ces cartes, d'une valeur de Frs 35.-, sont à réserver via le site internet communal www.vetroz.ch.

Depuis le mois d'avril, le paiement en ligne a été activé. Ce qui permet aux citoyens de réserver et payer la carte directement de leurs domiciles. Après réception du paiement, l'Administration transmet par courrier prioritaire la ou les cartes réservée(s) et payée(s). Le citoyen n'a donc plus besoin de se déplacer.

Le paiement en ligne sera prochainement également activé pour les réservations de salles.

Commune de Vétroz

Rechercher:

Bienvenue
Cartes journalières CFF
Salles à louer
Site communal →

MyServices
Mise en garde
Impressum
Home

Créer un compte utilisateur | renvoyer un mot de passe | Vous n'êtes pas connecté-e (login)

Réservation de cartes journalières: choix de la date

Choisir le nombre de cartes journalières : 1 Carte CFF

Légende :

- Nombre souhaité de cartes journalières disponibles
- Moins de cartes disponibles que le nombre souhaité
- Plus aucune carte journalière disponible

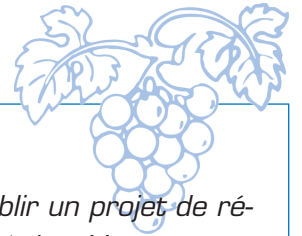
avril 2013

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

La réservation s'effectue auprès du bureau communal ou via internet.

Les cartes pourront être retirées lors de la réservation ou à n'importe quel autre moment, mais exclusivement durant les heures d'ouverture des bureaux, au plus tard 1 jour avant la date de validité de la carte.

MAINTIEN DU VIGNOBLE EN TERRASSE



Le conseil municipal de Vétroz a réceptionné dernièrement l'avant projet du maintien du vignoble en terrasses. Pour rappel au mois d'août 2011, la commune de Vétroz d'entente avec le service de l'agriculture du Valais et l'office des améliorations structurelles a lancé un appel d'offres pour le maintien du vignoble en terrasses du coteau de Vétroz. Le mandat a été attribué en date du 1 février 2012 au groupement G.I. Vignobles Terrasses Vétroz dont le bureau pilote est SD Ingénierie Denéraz & Pralong à Sion.

Le mandat consistait à établir un avant-projet des mesures de maintien du vignoble en terrasse pour les domaines de l'irrigation, des accès, de

l'évacuation des eaux et d'établir un projet de réparation des murs en pierre sèche. Vous pouvez consulter une partie de ce rapport sur le site de la commune de Vétroz www.vetroz.ch

Cet avant-projet est terminé. Actuellement, il est en consultation dans les différents services cantonaux et fédéraux pour approbation.

Une information publique du projet sera effectuée en automne. Par la suite vers la fin de l'année 2013 ou début 2014 un vote sera organisé auprès des propriétaires de vignes du coteau de Vétroz au sujet de la constitution d'un Syndicat. La constitution d'un Syndicat permettra d'obtenir des subventions (minimum 70 %) pour la rénovation des murs en pierre sèche et du réseau d'irrigation du coteau de Vétroz.

La commission agricole de la commune de Vétroz formée de plusieurs viticulteurs et agriculteurs professionnels est à la base de ce projet. On l'a constaté cet hiver, une multitude de murs se sont effondrés, et le réseau d'irrigation du coteau est souvent dans un piteux état. Le Conseil municipal et la commission agricole de la commune de Vétroz soutiennent fermement ce projet qui permettra à moyen et long terme d'aider à la pérennité de notre splendide vignoble du coteau de Vétroz

*André Fontannaz
Président de la commission Agricole*



LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE COMMUN



Notre commune vient de se doter d'un règlement d'encouragement aux énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'aide communale, additionnée aux subsides cantonaux, devrait apporter une motivation pour rénover sa maison, changer ses vitrages ou son chauffage. Ce règlement encourage encore d'autres mesures énergétiques, comme la pose de panneaux solaires ou la prise en charge d'une partie des coûts de bilans énergétiques.

Les sommes cumulées (commune et canton) sont très intéressantes. Par exemple, pour le remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur, le subventionnement peut avoisiner les 10'000.-.

A propos de chauffage, avec la construction de la nouvelle structure de la petite enfance, il est prévu un chauffage à bois à distance (près de la place du Four). Les habitants aux alentours qui seraient intéressés auront la possibilité de s'y raccorder et renoncer à leur chaudière actuelle. Pour cela, l'aide financière peut se monter à 8'000.- pour une maison individuelle. Une autre installation de chauffage à distance se trouve à



l'école des Plantys. Les riverains intéressés sont priés de s'annoncer à l'administration communale.

Les petites rivières font les grands fleuves et permettront aux générations futures de se passer des centrales nucléaires.

Olivier Cottagnoud

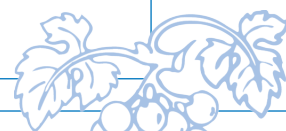
*Président de la commission
Environnement et énergie*

90 ANS DE MADAME CHARLOTTE DELLENBACH



*Entourée de ses 2 filles,
lors de la fête de famille au Foyer Haut-de-Cry*

L'OFFICE DU TOURISME DES COTEAUX DU SOLEIL EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU RELAIS DU VALAIS À VÉTROZ LE 29 AVRIL 2013



Une importante assemblée générale appelée à renouveler le comité de la société de développement et à adopter de nouveaux statuts pouvant être homologués par l'Etat du Valais.

Plus de 40 personnes avaient fait le déplacement à Vétroz, les points forts de cette soirée furent tout d'abord l'annonce de la création d'un comité d'organisation pour la manifestation commémorative du 300^{ème} anniversaire de l'éboulement de Derborence, un comité qui sera présidé par M. Jean-Pierre Penon, ancien président de la Commune de Conthey, lequel sera entouré par des représentants des communes d'Ardon, de Vétroz et Conthey.

Les nouveaux statuts ont été ratifiés à l'unanimité. Le changement important demeurant le retrait de la Commune de Chamoson qui ne peut faire partie de deux sociétés de développement. Néanmoins, Chamoson reste propriétaire de la marque Coteaux du Soleil avec les trois autres communes.

L'activité de la SD a été passée en revue avec un énorme travail réalisé par le comité en étroite collaboration avec les communes. Le nouveau site internet www.contheyregion.ch traduit en 4 langues est un instrument de travail fort apprécié de tous. Un livre sur Derborence est en cours d'élaboration, toute comme la nouvelle carte Derborence – Sanestch.

Le 31 juillet, Conthey fêtera son 1^{er} août à la Tour Lombarde et Ardon suivra le lendemain, soit le 1^{er} août.

La promotion des journées du terroir est maintenue dans la région du 20 au 26 août 2013. Un soutien et une promotion aux différentes mani-

festations comme la Fleur de l'Amigne à Vétroz, la Foire St-Georges à Conthey, la balade des vins et saveurs et Goûts et couleurs à Conthey.

Les comptes ont été bouclés avec un léger bénéfice et ont été acceptés à l'unanimité comme le budget qui avait déjà obtenu l'accord des communes concernées.

Un moment émouvant, soit l'annonce du retrait du Président, M. Emmanuel Chassot, après plus de 10 d'activités à ce poste. L'assemblée a élu par acclamation le nouveau président en la personne de Michel Huser, actuel vice-président.

L'occasion pour le nouveau président de remercier et de remettre à M. Chassot un cadeau souvenir accompagné de crus vétrozains, de remercier l'assemblée pour la confiance témoignée et de s'engager à poursuivre la collaboration avec l'ensemble du comité qui reste à disposition.



Enfin, M. Chassot, au nom du comité, a tenu à remettre un berceau des Coteaux du Soleil au fondateur des Coteaux du Soleil, M. Roger Fellay qui fut proclamé « Membre d'honneur » par l'assemblée et qui reçut encore un diplôme.

La Commune de Vétroz s'est fait un plaisir d'offrir l'apéritif ainsi qu'une agape préparée par le maître des lieux, M. Yanik James, directeur du Relais du Valais, qui se verra remettre le 5 juin 2013 le pannonceau du Guilde Suisse des Restaurateurs-Cuisiniers.



NOMINATION DU CHEF DE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL



Suite à la mise au concours du poste, le Conseil municipal a désigné M. Nicolas Berner en qualité de Chef du Service technique communal, l'entrée en fonction intervenant le 6 mai.

Originaire de Vétroz et né en 1983, M. Berner est titulaire d'un diplôme en Science et ingénierie de l'environnement délivré par l'EP-FL et a œuvré jusqu'à ce jour au sein d'un bureau d'ingénieur civil établi à Neuchâtel.

La formation ainsi que l'expérience qu'il a acquise notamment en matière d'environnement, de génie civil, ou encore de gestion de projets seront à n'en point douter un apport précieux pour une Municipalité dynamique dont les projets d'envergure deviennent monnaie courante.

Nous remercions d'ores et déjà la population vétrozaine de l'accueil favorable qu'elle ne manquera pas de réserver à M. Berner.



LA PLACE DU CHIEN DANS LA CAMPAGNE

Nous vous rappelons certains points importants du règlement de police de notre commune, concernant les chiens.

Art 55, 1^{er} al. :

Les détenteurs d'animaux doivent prendre toutes mesures utiles pour éviter qu'ils ne troublent la tranquillité ou l'ordre ou qu'ils ne portent atteinte à la sécurité, à l'hygiène ou à la propreté dans les domaines tant privé que public.



Art 56, 1^{er} al. :

Sans décision contraire de l'Autorité communale, les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur de la localité et être sous contrôle en dehors de celle-ci.

Art 56, 3^{ème} al. :

Les détenteurs de chiens ont l'obligation de ramasser les excréments de leur animal sur les propriétés publique et privée et doivent disposer du matériel nécessaire à cet effet.

Art 56, 4^{ème} al. :

Il est interdit de laisser pénétrer les chiens dans les cultures, vignes, champs et vergers.



HÉLIOS BASKET

Félicitations à Hélios-Basket qui remporte la finale de Coupe Suisse pour la 3^{ème} fois consécutive!

Un succès qui vient récompenser la société qui fête cette année ses 40 ans d'existence.

NOËL AU VILLAGE – A NOUVEAU UNE RÉUSSITE !

Le 15 décembre dernier, les petits vétrozains et les petites vétrozaines ont eu la chance de rencontrer le St Nicolas en personne, lors du traditionnel Noël au Village, co-organisé par L'Association des Parents d'Elèves de Vétroz et les Amis de Vétroz/Magnot. Les enfants ont apprécié bien sûr le traditionnel paquet de friandises qui leur a été offert, mais aussi les diverses activités proposées à la salle paroissiale (bricolage, dessin, maquillage, écoute d'un conte...) pendant que leurs parents partageaient un verre de vin chaud ou d'amigne. Personne n'a pas manqué d'applaudir l'EMU et les jeunes tambours de l'Union, ainsi que Valentin Favre, champion suisse de football freestyle, qui ont fait l'honneur de leur présence.

Le bénéfice de la fête, qui a connu un vrai succès, a été intégralement versé à l'association « SOS enfants de chez nous ». Ce ne sont pas moins de 3000.- qui serviront à couvrir des dépenses élémentaires pour le bien-être de petits valaisans et valaisannes peu chanceux financièrement.

Aux bénévoles, aux sponsors, aux encaveurs de Vétroz, aux animateurs, au photographe et aux musiciens : un grand MERCI d'avoir permis à cette belle journée de se réaliser !

APEV - Janvier 2013



© Photographie de M. Marc Torti